

**1506, 3 mars - Extrait d'un ancien registre
à propos de la banalité du moulin**

« traduit sur les registres de velin relié en veau écrit partie en latin et partie en allemand »

Extrait d'un ancien registre écrit sur velin contenant cinquante neuf feuillets a la teste duquel se trouve que ledit registre contient coppies des donations, concessions, confirmations et autres anciens titres, concernant les droits, rentes et revenus du prieuré de hesse, et quilz ont esté inserés audit registre et collationnés sur les originaux par Jacques Bermeringer Tabellion de Sa Majesté Le Roy de Cicile Duc de Lorraine et noteire des Cours de Metz le troisieme mars mil cinq cent et six.

Et au feuillet douzieme verso il est dit que ce qui suit sont les principaux droits du monastere de hesse tant audit lieu de hesse quautres aux environs ainsy qu'ils ont esté tirés d'un ancien registre expres et authentique

Au feuillet quatorzieme verso est escrit

Madame doit avoir un meunier qui doit resider icy a hesse ou a Kuntsingen lequel doit avoir inspection sur le moulin de Madame appellé Buch moulin et avoir attention qu'on fasse droit aux banniers ou gens du ban affin qu'ils n'ayent pas a se plaindre.

Au feuillet quinzieme verso est escrit

Ceux de hesse doivent aller moudre en tout temps au moulin de Madame, appellé Buch moulin, et sil arrivoit qu'on ne put et qu'on ne fust pas en estat de moudre pour eux audit moulin, ils ne pourront aller ailleurs sans en avoir averty et obtenu la permission de Madame.

Tous les feuillets dudit registre est aussy cottés et signés dudit Tabellion notaire au nombre de cinquante neuf il est escrit au dernier qu'il a veu reveu lû et relû et collationné les dits cinquante neuf feuillets par luy signer qu'ils contiennent verité, ensuite de quoy il a conclu et achevé sa collation et signé les jour et an dits au procès verbal qui est en teste
signé Bermeringer

Une autre main a rajouté :

Traduit sur les registres de velin relié en veau écrit partie en latin et partie en allemand signé a toutes les pages et au bas de la collation par Bermeringer avec paraphe et certifié conforme en substance (...)

Collationné le 12 juillet 1723

Remarques (par Marie-Odile Zdravic)

→ Cet extrait d'un ancien registre « collationné le 12 juillet 1723 », a été produit lors du procès quiopposa entre 1719 et 1723 la communauté de Hesse et l'abbé de Haute-Seille Jacques Moreau, à propos de la banalité du moulin de Hesse.

→ Le moulin de Madame, « appellé Buch moulin », est le moulin situé sur la rivière Bièvre, à la sortie du village de Schneckenbusch, à la limite du ban de Buhl. A cet endroit s'élevait avant la guerre de Trente ans le village disparu de Bettling. Selon Jean Wingert, dans son ouvrage *Les moulins le la Bièvre* (SHAL Sarrebourg, 1999), « *le moulin de Bettling fut propriété de l'abbaye de Hesse* ».

→ Ce ne fut probablement qu'à la fin du 16^e siècle que fut construit un nouveau moulin sur la rivière Sarre.